

# BRIGADIERS(ÈRES) SCOLAIRES - LISTE DE REEMPLACEMENT

## INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

**TITRE DU POSTE**

Brigadiers(ères) scolaires - Liste de remplacement

**NB DE POSTE À COMBLER**

5

**STATUT D'EMPLOI**

Occasionnel ou temporaire

**OCCUPATION**

Temps partiel

**DISPONIBILITÉS**

Jour

**NB D'HEURES PAR SEMAINE****SALAIRE (TYPE)**

Heure

**SALAIRE (MONTANT)**

16,69 \$

**NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL**

Secondaire non terminé

**EXPÉRIENCE REQUISE**

Aucune ou non disponible

**RÉGION**

Montérégie

## CONTACT

Martine Angell  
Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

## DESCRIPTION

Une ville de la région est à la recherche de brigadiers(ères) scolaires pour la liste de remplacement.

Sous la responsabilité du Chef de division - Prévention du Service de sécurité incendie, le brigadier scolaire veille à ce que les jeunes écoliers respectent les divers règlements relatifs à la circulation piétonnière et les aide à traverser la voie publique. Afin de prévenir les accidents, il juge de l'état de la circulation et choisit le moment opportun pour les autoriser à traverser. Il doit aussi détecter toute situation inhabituelle qui pourrait affecter la sécurité des écoliers.

## TÂCHES

### 1. Tâches opérationnelles

1.1. Assurer des déplacements sécuritaires aux jeunes écoliers aux abords des écoles primaires;

1.2. Agir en tant qu'agent de prévention auprès des jeunes en leur inculquant des comportements prudents dans la circulation, de façon à ce qu'ils deviennent des piétons responsables.

### 2. Autres

2.1. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

## QUALITÉS RECHERCHÉES

Bonne connaissance des règles de sécurité et de la signalisation routière.

Sociabilité;

Autonomie;

Orientation vers la clientèle;

Ponctuel;

Démontrer un comportement sécuritaire.

## AUTRE

Certificat de vérification des antécédents judiciaires et de bonne conduite;

Détenir un permis de conduire valide / classe 5;

Avoir une grande disponibilité.

### Note

L'exécution des tâches reliées à l'emploi doit respecter les normes et les pratiques en vigueur. Les équipements prévus par l'employeur pour assurer la santé et la sécurité au travail doivent être utilisés.

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin

est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Horaire de travail :

- Sur appel selon les besoins du Service;
- Disponibilité : selon le calendrier scolaire entre la fin du mois d'août et la fin du mois de juin.

Salaire :

- Le taux horaire au premier échelon se situe actuellement à 16,69 \$